

AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR
16 avril 2025

Haïti. À l'occasion du bicentenaire de la « dette d'indépendance », des militant·e·s et organisations d'Haïti et de sa diaspora demandent à la France de remédier à son passé colonial en Haïti

Le 17 avril 2025 marque le 200^e anniversaire de l'imposition à Haïti par la France de l'obligation de lui verser une indemnisation, connue sous le nom de « dette d'indépendance », pour les pertes de revenus coloniaux issus de l'exploitation de la main-d'œuvre réduite en esclavage. Aujourd'hui encore, la situation politique, sociale, économique, humanitaire et des droits humains dans le pays reste marquée par les conséquences néfastes persistantes de la « dette d'indépendance », du colonialisme et de l'esclavage¹. La France a l'obligation, au titre du droit international relatif aux droits humains, de fournir des réparations et de remédier aux conséquences du colonialisme et de l'esclavage en Haïti.

La « dette d'indépendance » a été imposée par la France sous la menace de violence le 17 avril 1825, à la suite de la Déclaration d'indépendance d'Haïti², qui avait fait d'Haïti la première « République noire » indépendante et le premier pays au monde à abolir l'esclavage³. Le montant de la dette imposée représentait 16 fois le PIB d'Haïti en 1826⁴. Les inégalités structurelles et les crises des droits humains qui frappent le pays aujourd'hui sont en partie le résultat des injustices raciales historiques de l'esclavage et du colonialisme. Cet héritage continue d'avoir des conséquences pour les droits humains de la population haïtienne aujourd'hui.

« Loin de n'être qu'un lointain souvenir, le colonialisme, l'esclavage et la traite des esclaves ont eu des conséquences durables en Haïti. La France est tenue, au titre du droit international, de fournir des réparations et de remédier aux conséquences persistantes de la double dette, de l'esclavage, de la traite des esclaves et du colonialisme. Cela impose un engagement sans faille envers la justice restaurative, avec notamment des réparations pour les injustices imposées par le passé, ainsi que des actions en vue d'éliminer la discrimination et les inégalités raciales que la population haïtienne continue de subir aujourd'hui », a déclaré Erika Guevara Rosas, directrice générale des recherches, de l'élaboration des lignes de conduite, du travail de plaidoyer et des campagnes à Amnesty International.

¹ Laurent Dubois, *Haïti: The aftershock of history*, 2013. Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, « The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers », 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>. Coalition internationale des personnes d'ascendance africaine (ICPAD), « Rapport de mission analytique en Haïti – août 2023 », 2024, <https://coalitionforpeopleofafrican-descent.org/fr/docs/analytical-mission-report-to-haiti-august-2023/>. Equal Justice Initiative, « Haiti's forced payments to enslavers cost economy \$21 billion, the New York Times found », 13 juin 2022, <https://eji.org/news/haitis-forced-payments-to-enslavers-cost-economy-21-billion-the-new-york-times-found/>. Heysoon Choi, « How colonial-era debt helped shape Haiti's poverty and political unrest », 24 juillet 2021, <https://abcnews.go.com/US/colonial-era-debt-helped-shape-haitis-poverty-political/story?id=78851735>. Harold Isaac, « Held to ransom: Haiti's cycle of violence », 1^{er} mai 2024, <https://newint.org/debt/2024/held-ransom-haitis-cycle-violence>. Francisco de Zárate, « Haiti, an economy condemned by a 19th-century debt », 3 avril 2024, <https://english.elpais.com/international/2024-04-03/haiti-an-economy-condemned-by-a-19th-century-debt.html>. Amnesty International, *Haïti : La gravité de la crise appelle des solutions durables et la fin de l'impunité*, 10 mai 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/am36/8036/2024/fr/>.

² Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, « The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers », 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>.

³ Kersuze Simeon-Jones, « Racial politics in Haiti », 28 février 2020, Oxford Research Encyclopedia of Politics, <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190228637.013.1713>. Frantz Derenoncourt, « Haiti: The first Black republic », 2016.

⁴ *The New York Times*, « Historical data on Haiti's debt », calculs effectués par Amnesty International, <https://github.com/nytimes/haiti-debt>.

Amnesty International a mis en lumière la crise des droits humains et humanitaire qui frappe Haïti et qui est profondément ancrée dans les difficultés économiques et l'instabilité politique historiques et persistantes dans le pays. Dans son rapport intitulé « Je ne suis qu'une enfant, pourquoi cela m'est-il arrivé ? » Haïti : l'offensive des gangs contre l'enfance », Amnesty International présente les conséquences des violences perpétrées par les gangs et de la crise politique et humanitaire pour les enfants en Haïti. Il recense notamment des exactions telles que le recrutement par des gangs, des viols et d'autres formes de violences sexuelles, des enlèvements, des homicides et des blessures⁵. L'organisation a appelé tant les autorités haïtiennes que la communauté internationale à renforcer leurs efforts, Haïti ayant besoin d'une aide urgente et durable pour protéger les enfants et prévenir de nouveaux cycles de violence.

Les Haïtiens et Haïtiennes continuent d'être victimes de graves atteintes aux droits humains et violences au-delà des frontières du pays, lorsqu'ils fuient pour essayer de trouver refuge dans divers pays des Amériques⁶. Par exemple, des personnes migrantes et demandeuses d'asile haïtiennes ont été soumises à une détention arbitraire et à des actes de torture fondés sur l'appartenance raciale du **côté américain** de la frontière entre les États-Unis et le Mexique⁷. En **République dominicaine**, du fait de la mise en œuvre de politiques migratoires racistes, des milliers de personnes haïtiennes ou dominicaines d'origine haïtienne ont été victimes d'expulsions collectives, de profilage ethnique et de discrimination⁸.

Cette semaine, à l'occasion du bicentenaire de l'imposition de la « dette d'indépendance », des militant·e·s et organisations d'Haïti et de sa diaspora se réunissent pour la quatrième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine en avril 2024, qui se tient du 14 au 17 avril 2025, notamment le KAAD (Kolektif Ayisyen Afwodesandan - Collectif haïtien afrodescendant pour la justice et les réparations), qui a été créé lors de la troisième session de cette Instance⁹. Ils appellent le gouvernement français à répondre aux conséquences de son passé colonial et à fournir des réparations, notamment en remédiant aux répercussions durables de l'imposition de la « dette d'indépendance ».

« La principale source de la crise actuelle en Haïti est la pauvreté chronique, issue des inégalités cumulées et reproduites pendant deux siècles d'étouffement de notre économie par le néocolonialisme, qui nous a systématiquement pénalisés. La souveraineté d'Haïti reste fragile, ses politiques internes étant également ancrées dans des années d'ingérence politique étrangère et de marginalisation économique », a déclaré Rodolphe Mathurin, coordinateur du Kolektif Ayisyen Afwodesandan (KAAD).

« Le combat que nous menons aujourd'hui en vue d'obtenir justice et réparations pour la rançon qu'Haïti a été forcé à verser s'inscrit dans une lutte plus vaste. Une lutte contre l'ordre colonial, et donc civilisationnel, qui a prévalu pendant plus de cinq siècles dans les Amériques et en Afrique. En menant le combat pour la liberté et l'indépendance de notre pays, Haïti, nos

⁵ Amnesty International, « *Je ne suis qu'une enfant, pourquoi cela m'est-il arrivé ? » Haïti : l'offensive des gangs contre l'enfance* (Index : AMR 36/8875/2025), 12 février 2025, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr36/8875/2025/fr/>.

⁶ Amnesty International, *Amériques. Les États doivent mettre fin au traitement raciste réservé aux Haïtien·ne·s en quête d'asile*, 20 juin 2023, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/06/end-racist-treatment-haitian-asylum-seekers/>. Amnesty International, *Haïti. Partout en danger. Les personnes haïtiennes en mouvement ont d'urgence besoin d'une protection internationale*, 28 octobre 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr36/4920/2021/fr/>. Amnesty International, *Americas. Open letter to the president of Peru and the president of Chile regarding the protection crisis at the border*, 4 mai 2023, [https://www.amnesty.org/fr/documents/amr01/6744/2023/en_](https://www.amnesty.org/fr/documents/amr01/6744/2023/en_.).

⁷ Amnesty International, *États-Unis : « Ils ne nous ont pas traités comme des êtres humains ». Actes de torture et autres mauvais traitements à caractère racial et liés à la situation migratoire contre les Haïtien·ne·s cherchant refuge aux États-Unis* (Résumé), (Index : AMR 36/5973/2022), 22 septembre 2022, www.amnesty.org/fr/documents/amr36/5973/2022/fr/.

⁸ Amnesty International, *République dominicaine. Lettre ouverte : Les autorités dominicaines doivent respecter les droits fondamentaux des Haïtien·ne·s en mouvement, des Dominicain·e·s d'origine haïtienne et des militant·e·s*, 2 avril 2024, <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr27/7897/2024/fr/>.

⁹ Institut pour la justice et la démocratie en Haïti, « *BAI and IJDH advocacy at the Third Session of the UN Permanent Forum on People of African descent* », 30 avril 2024, <https://www.ijdh.org/2024/04/updates/bai-and-ijdh-advocacy-at-the-third-session-of-the-un-permanent-forum-on-people-of-african-descent/>. Haiti Libre, « *In Geneva, Haiti calls for help from the UN for the restitution by France of the independence debt* », 24 avril 2024, <https://www.haitilibre.com/en/news-42185-haiti-flashin-geneva-haiti-calls-for-help-from-the-un-for-the-restitution-by-france-of-the-independence-debt.html>.

ancêtres ont brisé cet ordre, en conférant toute son importance au principe “Tout Moun Se Moun” (“Tout le monde est quelqu’un”) », a déclaré Rodolphe Mathurin.

« Les crises catastrophiques en Haïti sont le résultat de deux siècles de politiques racistes imposées par des puissances étrangères, notamment la dette d’indépendance, qui ont empêché la population haïtienne de créer un pays stable et prospère », a déclaré Kristina Fried, avocate de l’Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH). « Ces mêmes puissances étrangères continuent d’entraver la souveraineté d’Haïti et d’empêcher la justice restaurative aujourd’hui. Mais, tout comme Haïti a obtenu sa liberté contre toute attente en 1804 et a ouvert la porte à la libération noire partout, le pays peut de nouveau gagner. Aujourd’hui encore, avec sa revendication de restitution au fondement juridique solide, Haïti a la possibilité d’ouvrir la porte aux réparations pour toutes les personnes ayant subi les préjudices de l’esclavage et du colonialisme. »

La voie vers l’avenir

L’**Institut pour la justice et la démocratie en Haïti**, le Bureau des Avocats Internationaux (son organisation associée basée à Haïti) et des partenaires haïtiens comme le Mouvement de Liberté, d’Égalité des Haïtiens pour la Fraternité, l’organisation Étude et action pour les droits de l’homme, le Sant Karl Levêque (Centre Karl Levêque) et l’Ensemble des Citoyens Compétents à la Recherche de l’Égalité des Droits de l’Homme en Haïti, avec le soutien de plus de 200 militant·e·s et organisations alliés haïtiens, ont proposé un **Cadre en huit points** demandant la restitution de la dette. Il est essentiel que les populations touchées soient placées au centre de tout processus de réparation, reconnaissant les préjudices persistants de ces injustices historiques.

Les États qui ont causé ces préjudices et injustices historiques et qui en ont profité ont l’obligation au regard du droit international relatif aux droits humains de fournir des réparations. Cette responsabilité impose également de démanteler ou de transformer les structures contemporaines de la discrimination raciale héritées de l’esclavage et du colonialisme. Ces structures contribuent à la répartition inéquitable des pouvoirs et des richesses dans le monde et entravent la capacité d’Haïti à atteindre l’indépendance économique, à développer des solutions pérennes fondées sur le respect des droits humains et à garantir une stabilité durable. En outre, les États qui ont profité du colonialisme et de l’esclavage, comme la France, doivent également adopter les politiques fiscales nécessaires par l’intermédiaire de leurs gouvernements nationaux et en collaboration avec des institutions financières internationales. Ils doivent fournir des fonds de réparation et une aide internationale afin de veiller à ce que les pays comme Haïti disposent de ressources suffisantes pour investir dans les biens publics, assurer l’exercice des droits économiques et sociaux et réduire l’extrême pauvreté.

Complément d’information

Haïti a été colonisé par la France en 1697. L’esclavage de personnes africaines et d’ascendance africaine a été au cœur du projet colonial de la France, qui a très largement profité du travail forcé des personnes africaines et d’ascendance africaine réduites en esclavage dans les vastes plantations¹⁰. Saint-Domingue (nom alors donné à Haïti) est devenue la colonie la plus prospère

¹⁰ Laurent Dubois, *Haïti: The aftershock of history*, 2013. Alex Dupuy, “French Merchant Capital and Slavery in Saint-Domingue”, 1985, Latin American Perspectives, Volume 12, numéro 3, <https://www.jstor.org/stable/2633905>.

du monde au 18^e siècle, générant d'énormes revenus pour la France¹¹. Le violent système de traite a engendré une résistance généralisée parmi les personnes réduites en esclavage et, en 1791, la Révolution haïtienne a éclaté lorsque des personnes africaines et d'ascendance africaine se sont soulevées contre la domination coloniale française. Le 1^{er} janvier 1804¹², ces personnes ont fini par déclarer l'indépendance d'Haïti, que la France et d'autres pays ont refusé de reconnaître.

Le 17 avril 1825, la France a forcé Haïti à accepter une dette de 150 millions de francs, à titre d'indemnisation pour les pertes de revenus coloniaux que les esclavagistes blancs tiraient des vies et du travail des personnes africaines réduites en esclavage et de leurs descendant·e·s. Cette dette est connue sous le nom de « dette d'indépendance¹³ ». Cette dette a été imposée sous la menace d'une nouvelle invasion militaire et à titre de condition pour la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, la France ayant émis un ultimatum et envoyé une armada de 11 navires de guerre équipés de centaines de canons¹⁴. Le premier paiement représentait à lui seul près de six fois les revenus totaux du gouvernement cette année-là¹⁵, et Haïti a ensuite été forcé à contracter des emprunts auprès de banques françaises à des taux d'intérêt exorbitants pour pouvoir rembourser la dette, ce qui en a encore davantage augmenté le montant au fil du temps¹⁶. Aujourd'hui, plusieurs estimations établissent le total des versements effectués par Haïti à environ 560 millions de dollars des États-Unis¹⁷. Il a fallu 122 ans à Haïti pour rembourser entièrement cette « double dette ».

L'indépendance d'Haïti a été déclarée il y a plus de 221 ans, mais l'héritage de la « double dette », du colonialisme, de l'esclavage et des préjugés qui en ont découlé et qui continuent de frapper le pays demeure aujourd'hui encore. Cet héritage s'est traduit par des décisions prises de manière unilatérale par des pays étrangers, par exemple concernant l'imposition d'un embargo commercial par la France et les États-Unis, ou encore l'occupation d'Haïti par les États-Unis entre 1915 et 1934¹⁸.

La charge de la « dette d'indépendance », associée à d'autres causes, a gravement affecté l'économie et le développement d'Haïti. Le pays consacrait 80 % de son budget national au remboursement de la dette étrangère en 1900¹⁹. Des spécialistes estiment que si la totalité des sommes versées par Haïti était restée dans le pays et avait crû à son rythme économique

¹¹ Robin Blackburn, "Haiti, slavery, and the age of the democratic revolution", octobre 2006, The Willian and Mary Quarterly, Volume 63, numéro 4, <https://www.jstor.org/stable/4491574>. Franklin W. Knight, "The Haitian Revolution", 2000, The American Historical Review, Volume 105, numéro 1, <https://doi.org/10.1086/ahr/105.1.103>. Per Lindskog, "From Saint-Domingue to Haiti: Some consequences of European colonisation on the physical environment of Hispaniola", 1998, Caribbean Geography, Volume 9, numéro 2.

¹² Billy Wellman, *The Haitian revolution: An enthralling tale of resistance, freedom, and the birth of a nation*, 2024. David Nicholls, "Haiti: Race, slavery and independence (1804 – 1825)" dans Leonie Archer, *Slavery and other forms of unfree labour*, 1988, 1^{re} édition.

¹³ Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, "The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers", 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>.

¹⁴ Rodney Coates, *Critical race theory and the search for truth*, 2024. Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, "The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers", 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>.

¹⁵ Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, "The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers", 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>.

¹⁶ Laurent Dubois, *Haiti: The aftershock of history*, 2013. Mandy Boltax, Thomas Boulger et Tyler Miller, "The Haitian Independence Debt: A Case for Restitution", 5 mars 2021, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3798802>. Liliana Obregón, "Empire, racial capitalism and international law: the case of manumitted Haiti and the recognition debt", 2018, Leiden Journal of International Law, Volume 31, numéro 3, <https://doi.org/10.1017/S0922156518000225>.

¹⁷ Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, "The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers", 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>.

¹⁸ Claudette Antoine Werleigh, "The use of sanctions in Haiti: Assessing the economic realities", dans David Cortright, *Economic sanctions: panacea or peacebuilding in a post-cold war world?*, 1995. Donald R. Hickey, "America's response to the slave revolt in Haiti, 1791–1806", 1982, Journal of the Early Republic, Volume 2, numéro 4. Simon Hoenchberg, "Public debt and slavery: the case of Haiti (1760–1915)", 2016, Paris School of Economics. Douglas E. Mathews, "Economic sanctions and economic strategies: Toward Haiti's integration into the world economy", 1994, St. Thomas Law Review, Volume 6, numéro 281.

¹⁹ Richard Kim, "The nation: Haiti's recovery, a repeated tragedy", 18 janvier 2010, <https://www.npr.org/2010/01/18/122693853/the-nation-haitis-recovery-a-repeated-tragedy>.

historique, cela aurait ajouté 21 milliards de dollars des États-Unis à l'économie haïtienne au fil des deux derniers siècles²⁰.

De nombreux acteurs au fil des années ont demandé des réparations pour Haïti. L'un des plus remarquables exemples est la demande de restitution formulée par l'ancien président Jean-Bertrand Aristide à la France en 2003²¹. Ces dernières années, le gouvernement haïtien a demandé au gouvernement français de fournir des réparations dans le cadre de divers forums. Par exemple, un ancien président du conseil présidentiel de transition d'Haïti avait demandé à la France de fournir des réparations lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2024²². À l'occasion de la commémoration du 221^e anniversaire de l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 2025, le conseil présidentiel de transition a appelé la France à fournir des réparations pour la dette imposée après l'indépendance d'Haïti²³. En outre, en février 2025, les chef·fe·s de gouvernement des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont convenu de demander des réparations, à l'occasion du bicentenaire de l'imposition de la « dette d'indépendance » à Haïti en 1825²⁴.

²⁰ Catherine Porter, Constant Méheut, Matt Apuzzo et Selam Gebrekidan, "The ransom. The root of Haiti's misery: Reparations to enslavers", 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-history-colonized-france.html>.

²¹ *The New York Times*, "Demanding reparations and ending up in exile", 20 mai 2022, <https://www.nytimes.com/2022/05/20/world/americas/haiti-aristide-reparations-france.html>.

²² Jacqueline Charles, "Haiti leader makes case for reparations during UN appeal for help with gang violence", 26 septembre 2024, <https://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article293089364.html>.

²³ Bert Wilkinson, "Haitian president demands reparations from France", 9 janvier 2024, <https://repaircampaign.org/reparations-today/haitian-president-demands-reparations-from-france/>.

²⁴ CARICOM, "Communiqué: Forty-eight (48th) regular meeting of the conference of heads of government of the Caribbean Community (CARICOM)", 28 février 2025, <https://caricom.org/communique-48th-regular-meeting-of-the-conference-of-heads-of-government-of-the-caribbean-community-caricom-barbados/>.